

20 DECEMBRE 2016

La Collectivité Territoriale de Martinique et Bpifrance signent une convention de partenariat et lancent deux nouveaux produits pour le financement des TPE et PME : le Prêt de développement territorial et le Prêt de revitalisation territorial.

La Collectivité Territoriale de Martinique mène une politique active de soutien aux entreprises. Dans cette perspective, elle a consolidé son partenariat avec Bpifrance. Première réalisation de ce partenariat, le renforcement de l'offre dédiée au financement des TPE et PME martiniquaises à travers la création de deux prêts bonifiés : le Prêt de développement territorial et le Prêt de revitalisation territorial.

Le Prêt de développement territorial : d'un montant de 10k€ à 50k€, est un prêt dédié aux TPE (moins de 10 salariés) en création ou en développement installées en Martinique ou ayant pour projet d'y démarrer une activité.

Le Prêt de développement territorial permet de financer la création d'activité et le développement d'activité exports ou intra DOM, de financer l'innovation non technologique ou le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) généré par le projet de croissance.

Le prêt de revitalisation territorial : de 80k€ à 300k€, ce prêt finance le développement des entreprises et les besoins en fonds de roulement généré par la croissance. Il cible les PME de plus de 3 ans, de plus de 10 salariés.

Ces deux prêts sont remboursables sur 7 ans avec un différé de remboursement de 2 ans, ils n'appellent aucune prise de garantie sur le capital de l'entreprise ou le patrimoine de l'entrepreneur.

Les prêts sont bonifiés grâce au soutien de la Collectivité Territoriale de Martinique.

L'octroi du prêt est de préférence accompagné d'un prêt bancaire ou d'un apport en fonds propres d'un montant au moins équivalent. Le prêt ne peut pas dépasser le montant des fonds propres de l'entreprise.

Les demandes de prêts sont à déposer martinique@bpifrance.fr

Pour **Alfred Marie-Jeanne**, Président de la Collectivité Territoriale de Martinique : *"Avoir un regard particulier sur la TPE ; bonifier les prêts grâce au soutien de la Collectivité ; financer aussi bien l'investissement que le besoin en fond de roulement ; tels sont les principales caractéristiques de ces deux nouveaux dispositif que la CTM met à disposition de TPEs pour relever le défi du développement économique et de la création d'emplois."*

Pour **Michèle Papalia**, Directrice interrégionale Antilles Guyane de Bpifrance : *"L'objet du financement, l'absence de garantie et la bonification du taux sont les forces majeures de ces deux nouveaux outils de financement, fruits du récent partenariat que nous avons engagé avec la Collectivité Territoriale de Martinique. Aux côtés d'autres financeurs, ils permettront de boucler les programmes d'investissement, source de croissance et d'emplois."*



A propos de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM):

La CTM s'est donnée pour mission de redonner du souffle à l'économie martiniquaise, actuellement en berne. Pour cela, elle a initié la refonte des aides aux entreprises en proposant des adaptations qui tiennent compte des mutations du contexte international et des nouvelles réalités de l'économie martiniquaise.

Cette dynamique qui s'inscrit dans le cadre partenarial du Schéma de Développement Economique, de l'innovation et de l'Internationalisation (SRDEII) met l'accent notamment sur :

- l'accompagnement à la transformation des entreprises (innovation, numérisation)
- l'ancrage territorial de l'économie de proximité avec un regard particulier sur la reprise-transmission
- la prise en compte de la donne environnementale
- la montée en compétitivité pour une plus grande ouverture à l'international
- la recherche de nouveaux modes d'investir et d'entreprendre

Cet ambitieux objectif se mettra en œuvre dans le cadre d'une collaboration renforcée avec les partenaires institutionnels et financiers.

A propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 45 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr – Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

Contacts presse :

Bpifrance
Antoine Mathot
Tél. : 01 41 79 86 08
antoine.mathot@bpifrance.fr

Collectivité Territoriale de Martinique
Patrice Quiquely
Tél. : 0596 5964 66
Patrice.quiquely@collectivitedemartinique.mg